

HYDROGENIUM

LE MAGAZINE DE TOUS LES HYDROGÈNES

REJOIGNEZ UN LECTORAT DÉCISIONNAIRE

Le magazine *Hydrogenium* présente chaque trimestre l'essentiel de l'actualité internationale, européenne et française sur les technologies de l'hydrogène, dans la mobilité comme dans le bâtiment. Vous y trouverez le point de vue et le témoignage des meilleurs spécialistes, la vision de celles et ceux qui se trouvent aux avant-postes du déploiement des infrastructures, usages et services les plus innovants de cette énergie. La parole est également donnée aux représentants des institutions et des organismes clés du domaine, notamment à Bruxelles, au Gouvernement et dans les territoires. Cette publication offre aussi l'opportunité aux dirigeants d'entreprise et aux représentants des collectivités de se rencontrer autour de leurs projets, activités, services, expériences et innovations.

UNE INFORMATION STRATÉGIQUE

Chaque trimestre, les meilleurs experts des thèmes abordés vous permettent, par leurs regards croisés et leurs échanges de bonnes pratiques, de décrypter les enjeux stratégiques et de disposer d'informations essentielles et d'analyses pertinentes sur l'essentiel de l'actualité technologique, économique et politique de l'hydrogène.

Par son approche rigoureuse, sa présentation claire et vivante et sa ligne éditoriale indépendante, apolitique et sans encarts publicitaires, *Hydrogenium* s'impose auprès des décideurs du monde de l'énergie comme le premier magazine indépendant entièrement dédié aux enjeux de l'hydrogène dans le bâtiment ou dans la mobilité.



BULLETIN D'ABONNEMENT

OUI, je m'abonne à *Hydrogenium* pour 1 an au prix de 144 € TTC au lieu de 180 € (prix de 4 n°) Mon abonnement annuel comprend : 4 n° du magazine *Hydrogenium*

Je règle 144 € TTC par Chèque bancaire ou postal à l'ordre de LSCom, aujourd'hui

Je recevrai une facture acquittée après enregistrement de mon règlement.

ou

Je réglerai mon abonnement dès réception de ma facture

J'ai bien noté que je recevrai mon abonnement à *Hydrogenium* à compter du prochain numéro trimestriel à paraître (avril/juillet/octobre/janvier) Offre réservée aux abonnés résidents en France métropolitaine et valable jusqu'au 31/12/2018.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant.

"Satisfait ou remboursé"

Vous bénéficiez, à tout moment, de la possibilité d'annuler votre abonnement sans avoir à vous justifier. La partie de votre abonnement non servie vous sera immédiatement remboursée.

Il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos coordonnées à l'adresse suivante : (Voir adresse de La Documentation parlementaire ci-dessous dans ce bulletin)

À compléter et retourner à :

LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE

Service Abonnements

2 rue Juliette Dodu – 75010 Paris

Tél. : 01 75 43 13 02 – Fax : 01 75 43 13 09

abonnements@documentationparlementaire.fr

www.documentationparlementaire.fr/abonnements

AGRAFEZ VOTRE CARTE DE VISITE

Organisme : _____

M Mme Melle

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Service : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Tél. : _____

Mail : _____

(j'ai bien noté que mes coordonnées ne seront en aucun cas communiquées à un tiers)

Date, et signature (+ cachet ou SIREN)

HYDROGENIUM

LE MAGAZINE DE TOUS LES HYDROGÈNES

Conditions générales de vente et d'utilisation

Toute souscription implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes Conditions générales de vente et d'utilisation.

Propriété intellectuelle : Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent nonobstant toutes conditions d'achat de l'Abonné sauf dérogation formelle et expresse ou implicite de la société *LSCom-La Documentation parlementaire* (ci-après dénommée La Documentation parlementaire) éditrice du magazine *Hydrogenium*. « La Documentation parlementaire » et « Hydrogenium » sont des marques enregistrées. Le site La Documentation parlementaire est la propriété exclusive de La Documentation parlementaire. Les contenus du site et du magazine sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur. Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, intégrale ou partielle, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation de l'éditeur. La souscription d'un abonnement n'entraîne aucun transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit au profit de l'Abonné.

Diffusion : Chaque abonnement est strictement personnel : il est destiné à l'usage exclusif de l'Abonné au nom duquel est souscrit l'abonnement et à qui il est adressé nominativement. Seule une copie pour un usage privé est autorisée. L'Abonné peut imprimer un numéro, une page ou un article, le télécharger ou le copier pour son usage personnel, mais il ne peut en aucun cas le diffuser auprès de tiers par quelque procédé, support ou média que ce soit, notamment en dehors de son entreprise.

Adresse mél du destinataire : Pour la réception des publications dématérialisées et l'accès aux services en ligne, l'Abonné doit fournir une adresse mél nominative. Sauf dispositions particulières, l'adresse ne doit pas être une adresse générique ou partagée du type info@entreprise.com ou contact@organisme.eu, auquel cas elle n'est pas acceptée.

Mot de passe : L'Abonné s'engage à ne jamais communiquer son mot de passe sous quelque forme que ce soit à des tiers.

Formules multi-lecteurs : Elles permettent à l'entreprise/organisme de grouper les abonnements de ses salariés/membres afin de bénéficier de tarifs avantageux. Le « gestionnaire de l'abonnement » en formule multi-lecteurs indiqué sur le bon de commande lors de la souscription se porte garant pour tous les Abonnés de l'acceptation et du respect des présentes conditions d'utilisation.

Tarif : Tous les abonnements sont exécutés aux conditions du tarif.

Date de début - L'abonnement prend effet au jour dans l'année de la réception de la commande. Pour toute disposition particulière, merci de contacter au préalable le service abonnement : abonnements@documentationparlementaire.fr / 01 75 43 13 02

Numéros non reçus : L'Abonné peut télécharger en ligne un numéro en se connectant à son espace personnel avec son e-mail et son mot de passe, ou demander le renvoi du numéro à : abonnements@documentationparlementaire.fr / 01 75 43 13 02

Annulation d'abonnement : "Satisfait ou remboursé"

Vous bénéficiez, à tout moment, de la possibilité d'annuler votre abonnement sans avoir à vous justifier. La partie de votre abonnement non servie vous sera immédiatement remboursée. Conformément à la Loi Hamon, vous disposez d'un droit de rétractation sans aucun frais de 14 jours à compter de la conclusion de votre abonnement pour vous le faire intégralement et immédiatement rembourser.

Annulation par courrier ou tout simplement par mail à : abonnements@documentationparlementaire.fr

Renseignements et abonnements : Tél. : 01 75 43 13 02

Réabonnement automatique : Sauf indication contraire de la part de l'Abonné, son abonnement sera renouvelé par tacite reconduction à son échéance. En optant pour ce réabonnement automatique, l'Abonné bénéficie dès la première période de renouvellement et pour chaque année d'une remise de 10% sur le tarif de base. 30 jours avant l'échéance de son abonnement, l'Abonné reçoit une facture correspondant à son réabonnement pour un an. Pour ne pas se réabonner, il lui suffit de porter la mention « Annulé » sur cette facture et de la retourner par tous moyens à sa convenance y compris par mél dans les six semaines suivant la date de la facture. Au-delà de ce délai, aucune annulation ne sera acceptée et l'abonnement sera considéré comme renouvelé. Le montant correspondant sera alors dû dans son intégralité.

Modalités de paiement : La facture du montant de l'abonnement est émise à réception de la commande et est adressé à l'Abonné (ou au contact de facturation désigné lors de la souscription) au moment de la mise en place du service. Le règlement de l'abonnement est dû à réception de facture, et doit s'effectuer dans un délai maximum de 30 jours à compter de cette réception. En cas de retard de paiement aux termes fixés, les sommes dues porteront intérêts de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, sur la base d'un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Toute contestation après facturation doit parvenir par lettre recommandée avec avis de réception au service Abonnements de La Documentation parlementaire, dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de facturation. Passé ce délai, l'Abonné s'exposerait, en cas de non-paiement, à des poursuites par voie de recouvrement forcé. Tout retard de règlement par rapport aux échéances fixées entraîne pour La Documentation parlementaire le droit de suspendre l'exécution des abonnements en cours jusqu'à réception du parfait paiement, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer ni relance ni mise en demeure pour se prévaloir de cette faculté de suspension ou de clôture.

Données personnelles - Respect de la vie privée : La Documentation parlementaire se conforme strictement aux lois en vigueur sur la protection de la vie privée et des libertés individuelles, et s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations que l'Abonné lui communique. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'Abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour modifier ses informations personnelles, il suffit à l'Abonné de nous écrire en nous indiquant ses coordonnées à l'adresse suivante : LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE 123, rue de Grenelle 75007 Paris ou tout simplement par mél à abonnements@documentationparlementaire.fr

Modification : La Documentation parlementaire se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente et d'utilisation. La présente souscription d'abonnement, de même que les conditions générales qui en font partie intégrante, est régi par le droit français. Tout litige concernant son interprétation et son application sera soumis, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, à la juridiction du Tribunal de Commerce de Paris.